



Infection hospitalière entraînant un décès

Par **Bet 02**, le **03/01/2020** à **13:50**

Bjr suite à une opération du cœur ma belle sœur est décédée d'une infection plus de 48h après. Mon beau-frère peut-il avoir une indemnisation car ses enfants se retrouvent orphelins et les frais d'obseques sont conséquents.

Par **youris**, le **03/01/2020** à **18:17**

bonjour,

il faudra prouver l'infection, que le décès soit dû à cette infection et que l'hôpital est responsable de cette infection.

vous pouvez consulter ce lien:

<https://association-aide-victimes-france.fr/accueil-association-daide-a-lindemnisation-victimes/responsabilite-medicale-accident-medical/maladie-nosocomiale-htm/maladie-et-infection-nosocomiales>

l'aide d'un avocat spécialisé en droit de la santé sera sans doute nécessaire.

salutations

Par **carolinedenambride**, le **24/01/2020** à **10:37**

Bonjour,

Suite à erreur médicale, vous avez la possibilité de solliciter une expertise judiciaire devant le Président du Tribunal Judiciaire (via le recours à un avocat) ou saisir directement la Commission de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux.

S'il est fait droit à votre demande d'expertise, un expert étudiera les pièces médicales et un rapport sera déposé.

Il ressortira de ce rapport : la détermination d'une faute médicale ou non et l'évaluation des préjudices de la victime et de ses enfants, vous permettant de formuler une demande indemnitaire.

Très cordialement,
Me Caroline DENAMBRIDE
Avocate au Barreau de LYON